

N° 39/9.10

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 150'000.00 POUR L'ÉTUDE DU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION
"PARC DES SPORTS"**

Direction de l'aménagement du territoire et développement durable

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 1^{er} septembre 2010

**Première séance de commission : mercredi 15 septembre 2010, à 18 h 30, en salle des
Pas perdus, 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville**

TABLE DES MATIERES

1	PRÉAMBULE.....	3
2	CONTEXTE ET ENJEUX	4
3	OBJECTIFS DE L'ÉTUDE.....	5
4	DÉMARCHE DE L'ÉTUDE	5
	4.1 Mandataire	5
	4.2 Consultation	5
5	CALENDRIER	6
6	CONCLUSION.....	6

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

Dès 2002, le Parc des Sports a fait l'objet d'un plan directeur localisé "PDL Sud-Ouest morgien" (PDL SOM), qui comprenait également le site "En Bonjean", au Nord de la RC1. L'objectif du PDL SOM était d'établir les lignes directrices pour l'aménagement de ces deux secteurs en vue de l'élaboration des deux plans partiels d'affectation (PPA) qui en règlent, de façon contraignante, l'utilisation et la composition urbaine.

Ces lignes directrices sont définies depuis quelques années déjà. Toutefois, à fin 2008, la Municipalité, de concert avec le Canton, a décidé d'interrompre la procédure d'approbation formelle du PDL SOM pour différentes raisons :

- La longueur de la procédure d'approbation auprès des instances cantonales risquait de ralentir d'autant la procédure d'approbation du PPA En Bonjean dont les travaux étaient déjà bien avancés;
- L'élaboration du PDComm, démarré à fin 2006, apportait des éléments supplémentaires et complémentaires aux lignes directrices du PDL SOM déjà existantes;
- Les résultats de l'étude préliminaire pour la construction d'une piscine couverte (démarrée en 2008), et dont le Parc des Sports représentait l'un des sites potentiels d'implantation, risquaient de rendre caduc le PDL SOM à peine entré en vigueur.

Les éléments sont aujourd'hui disponibles pour élaborer le PPA sur ce site qui cristallise plusieurs enjeux.

C'est la raison d'être du présent préavis qui demande l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 150'000.00 afin d'établir les règles d'aménagement du Parc des Sports, site cher tant aux Morgiens qu'à l'ensemble de la population de la Région.

Périmètre d'étude du PPA "Parc des Sports"



2 CONTEXTE ET ENJEUX

Le Parc des Sports jouit d'une localisation stratégique : au bord du lac, à la fois porte d'entrée Ouest de la Ville de Morges et proche du centre-ville et de la gare, mais aussi de la jonction autoroutière. Ce terrain, propriété de la Commune, réunit de nombreux équipements : piscine, tennis, terrains de football, pétanque, camping, Port, club d'aviron, parking.

L'occupation du Parc par les infrastructures s'est faite progressivement, les équipements s'installant là où il y avait encore de la place. Il en est résulté une cohabitation parfois chaotique. Le principal problème de ce secteur est que la planification y est réalisée a posteriori, alors que les infrastructures y ont déjà été réalisées; aucune planification de détail n'a été élaborée lorsque l'occupation intensive du site s'est produite.

On constate une tendance à l'autonomie de chaque équipement par rapport aux autres et aux infrastructures en général. Chacun d'eux dispose de places de stationnement qui lui sont propres, de buvettes, voire de restaurants publics ou privés.

Le lien entre ces équipements et le lac est d'ailleurs loin d'être évident qu'il s'agisse du tennis, des terrains de foot ou du camping.

De manière générale, en surplus des aires de stationnement propres à chaque équipement, on observe une prolifération de places non aménagées, dont le terrain est plus ou moins défoncé. Une invasion de véhicules, passant du camion au bateau, à la voiture et aux caravanes est caractéristique de l'ensemble du Parc. Ceci interfère avec les parcours piétonniers, les aires de jeux, et perturbe l'harmonie du site.

Le site du Parc des Sports souffre d'un manque de lisibilité, d'un manque de dégagement sur le lac ainsi que de réseaux automobiles et piétonniers problématiques. Deux chemins historiques existent sur le site, mais aucun n'a été entièrement préservé.

Au surplus, une multitude de planifications et de contraintes légales (cantonales, régionales et communales) s'imbriquent sur ce secteur, auxquelles il est aujourd'hui temps de donner une cohérence, afin d'assurer le développement harmonieux du site. Pour en citer quelques unes :

- Plan directeur cantonal des rives du lac (Canton)
- Site soumis à l'inventaire ISOS (Confédération, Canton)
- Bâtiments soumis à l'inventaire architectural (Canton)
- Protection d'un biotope créé sur les comblements des années 60 et d'une roselière située à l'embouchure de la Morges (Canton)
- Requalification de la RC1 (Région)
- Piscine couverte (Région)
- PDComm (Commune)
- Rénovation/relocalisation du Théâtre Trois P'tits Tours (Commune)
- Camping qui cherche à s'agrandir (privés)

Concernant le projet de piscine couverte régionale, rappelons qu'à l'issue de l'étude préliminaire (juin 2010), le Parc des Sports est clairement ressorti comme étant le site idéal devant ceux de Morges "La Prairie" et Etoy. Il a su fédérer les opinions et a été plébiscité par tous les acteurs de la région : communes, écoles, associations, clubs sportifs, entreprises, commerçants et Office du tourisme.

Ses principaux atouts sont sa position centrale par rapport au bassin de population, son excellente accessibilité, le parking des sports situé à proximité immédiate et la possibilité de bénéficier de synergies d'exploitation avec la piscine existante. A ce titre, la Commune de Morges pourrait envisager la rénovation complète des infrastructures d'accueil existantes (réception, vestiaires et restaurant). Cela permettrait de réaliser des économies d'échelle et de créer un véritable pôle aquatique en lien direct avec le lac, au sein d'un pôle sportif existant permettant d'excellentes synergies.

Ce projet montre que tous les acteurs de la région partagent la même vision d'avenir et le désir de créer, au-delà de la piscine couverte, un véritable pôle sportif pour le district à Morges.

Ainsi, tant sa localisation que les caractéristiques mises en évidence ci-dessus confèrent au Parc des Sports le statut de secteur stratégique pour l'avenir de Morges.

3 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Dans ce contexte, le PPA "Parc des Sports", dont l'étude s'avère relativement complexe, a pour objectifs de :

- Optimiser l'utilisation de l'espace disponible que se "disputent" de multiples usages, créant paradoxalement une infinité de surfaces résiduelles sans possibilités d'utilisation et sans qualités particulières;
- Rendre de la visibilité, de la lisibilité et une plus grande cohérence à un secteur où les équipements butent les uns sur les autres et s'entremêlent aux parkings et aux cheminements piétonniers et automobiles, en bref, valoriser le Parc des Sports;
- Redéfinir les affectations du périmètre de façon adéquate, afin de permettre l'accueil d'une piscine couverte;
- Redéfinir les accès automobiles, cyclables et piétonniers, ainsi que le stationnement pour les voitures et les vélos;
- Vérifier les possibilités de créer un parc public sur la rive droite de la Morges, pour des activités spontanées de détente, sports et loisirs, complétant et prolongeant le Parc de l'Indépendance;
- Assurer la mise en œuvre effective des règles de protection existantes : ISOS, Inventaire architectural du Canton de Vaud, Plan directeur des rives du lac, protection Faune-Nature;
- Assurer la préservation des vues sur le Château et le lac;

4 DÉMARCHE DE L'ÉTUDE

4.1 Mandataire

Afin d'intégrer les nombreuses problématiques en présence, le mandat doit être confié à un groupement de bureaux pouvant appréhender les questions d'urbanisme, de mobilité, de paysage et de protection dans une approche systémique. En outre une étude géotechnique préliminaire sera indispensable pour vérifier la constructibilité effective au sein du périmètre.

La valeur du mandat d'étude n'excédant pas CHF 150'000.00, l'attribution du mandat peut être faite de gré à gré. Dans ce sens, la Municipalité propose de recourir au Bureau Esplanade Aménagement à Lausanne, qui en tant qu'auteur du PDL SOM et du PPA En Bonjean, dispose d'une connaissance approfondie du secteur. En outre, ce bureau est apte à mettre sur pied l'équipe multidisciplinaire exigée.

4.2 Consultation

Compte tenu des divers intérêts en présence sur ce site sensible du Parc des Sports, l'étude sera menée en concertation étroite tant avec les instances cantonales concernées qu'avec les nombreux utilisateurs du site, ainsi qu'avec le COPIL-Piscine et Région Morges.

5 CALENDRIER

D'un point de vue technique, les études peuvent être menées dans un délai de 6 mois dès l'attribution du mandat. Toutefois, compte tenu de la concertation indispensable et de la durée des procédures formelles d'approbation (surtout cantonales), il est prudent d'envisager un délai de deux ans pour la mise sous toit de ce PPA.

6 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 150'000.00 pour l'étude du plan partiel d'affectation "Parc des Sports";
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 30'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2011.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 août 2010.

la syndique

le secrétaire

Nuria Gorrite

Giancarlo Stella